

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2014  
LORMES

COMPTE RENDU

---



*Membres : 24*

*Présents : 22*

*Excusés : 2*

**Date d'envoi de la convocation : 05 avril 2014**

LE 11 AVRIL 2014, A 18H30, S'EST REUNI LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU MORVAN A LORMES, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-SEBASTIEN HALLIEZ, POUR LA TENUE D'UNE SEANCE ORDINAIRE, A LA SUITE DE LA CONVOCATION ADRESSEE PAR MONSIEUR LE PRESIDENT EN DATE DU 05 AVRIL 2014.

Membres présents :

Jean Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL (Bazoches), Jean-Sébastien HALLIEZ, Michel RICHARD, Sylvie SACANVILLE (Brassy), Yves GIRARDOT, Patrice GRIMARDIAS (Chaloux), Lucienne BIARDOUX, Fabien BUSSY, (Dun Les Places), Thomas PLOUVIN, Jean-Marie MIGNARD (Empury), Fabien BAZIN, Hélène PINGUET, Jean Pierre LACROIX, Sophie CONSTANT, Marcel STEPHAN (Lormes), Philippe DAUVERGNE (Marigny L'Eglise), Jean-Pierre DUPONT, Alain GUILLIEN (Pouques Lormes), Odile RAPPENEAU, Daniel GRANGER (St André en Morvan), Jean Luc VIEREN(St Martin du Puy)

Excusés : Mme Marie Thérèse GARNIER

Procurations : Christian OPIOLA à Jean-Luc VIEREN

**ORDRE DU JOUR :**

- 1/ Election du Président
- 2/ Détermination du nombre et élection des Vice-présidents
- 3/ Election des membres du bureau
- 4/ Indemnités de fonctions
- 5/ Représentation de la CCPM au sein d'organismes extérieurs
- 6/ Election de la Commission d'Appel d'Offres
- 7/ Mise en place d'autres commissions
- 8/ Questions diverses

M. Fabien BUSSY est nommé secrétaire de séance.

## **1° Installation des Délégués Communautaires**

Le Président sortant, Jean-Sébastien HALLIEZ, fait l'appel des délégués communautaires dont les noms ont été communiqués par les Communes.

Il les installe et passe la parole au doyen d'âge Mme Lucienne BIARDOUX .

## **2° Election du Président sous la Présidence du doyen d'âge.**

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 21 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie<sup>1</sup>.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L 5211-2 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **2.2. Constitution du bureau**

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins : Mme PINGUET Hélène,  
M. Michel RICHARD

### **2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

### **2.4. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0 .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 22 .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 3 .....
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 19 .....
- e. Majorité absolue <sup>4</sup> : 10 .....

---

<sup>1</sup> Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. HALLIEZ Jean Sébastien	18	Dix-huit
M. STEPHAN Marcel	1	un

### **2.5. Proclamation de l'élection du Président**

M. Jean Sébastien HALLIEZ a été proclamé(e) Président et a été immédiatement installé(e).

### **3. Élection des Vice Présidents**

Sous la présidence de M. Jean-Sébastien HALLIEZ élu Président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice Présidents.

#### **3.1. Nombre de vice présidents**

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la communauté de communes peut disposer d'un nombre de vice-présidents correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil communautaire, soit 7 vice-présidents au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la communauté de communes disposait, à ce jour, de 4 vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à . 3 le nombre des vice-présidents.

#### **3.2. Listes de candidats aux fonctions de Vices Présidents**

#### **3.3. Résultats du premier tour de scrutin- Premier Vice Président**

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de procéder à l'élection du premier vice-président au scrutin secret :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0 .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 22 .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 4 .....
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 18 .....
- e. Majorité absolue <sup>4</sup> : 10 .....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Fabien BAZIN	18	Dix-huit

#### **M. Fabien BAZIN a été proclamé premier Vice Président**

#### **3.4. Résultats du premier tour de scrutin- Deuxième Vice Président**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0 .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 23 .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 6 .....
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 17 .....

e. Majorité absolue <sup>4</sup> : 9 .....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Patrice GRIMARDIAS	17	Dix-sept

**M. Patrice GRIMARDIAS a été proclamé deuxième Vice Président**

### **3.5. . Résultats du premier tour de scrutin- Troisième Vice Président**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0 .....

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 23 .....

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0 .....

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 23 .....

e. Majorité absolue <sup>4</sup> : 12 .....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. LACROIX Jean-Pierre	17	Dix-sept
M. VIEREN Jean-Luc	6	Six

**M. LACROIX Jean-Pierre a été proclamé troisième Vice Président**

### **4. Bureau Communautaire**

En vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le « bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou de plusieurs vice-présidents, et éventuellement, d'un ou plusieurs membres ».

Ainsi, il a été décidé que le bureau serait constitué des membres suivants :

Bazoches	M. Robert SAUTEREL
Brassy	M. Jean Sébastien HALLIEZ
Chaloux	M. Patrice GRIMARDIAS
Dun-Les-Plces	M. Fabien BUSSY
Empury	M. Jean-Pierre MIGNARD
Lormes	M. Fabien BAZIN
Marigny l'Eglise	M. Philippe DAUVERGNE
Pouques Lormes	M. Alain GUILLIEN
St André en Morvan	Mme Odile RAPPENEAU
St Martin du Puy	M. Christian OPIOLA

### **5. Indemnités de fonctions**

Monsieur le Président propose de fixer le taux des indemnités du Président et des trois vice-présidents comme suit :

- Président : 26.732% de l'IB 1015
- Vice Président : 7.4255% de l'IB 1015

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à vingt et une voix pour et une abstention cette proposition et autorise le versement de ces indemnités à compter du mois d'avril 2014.

#### 6° Proposition de mise en place des Commissions :

Monsieur le Président, propose la création des commissions de travail suivantes :

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, COMMERCE ARTISANAT, SERVICES**

M. Fabien BAZIN	M. Jean-Luc VIEREN	M. Fabien BUSSY
M. Jean Pierre MIGNARD		

#### **FINANCES**

M. Daniel GRANGER	M. Fabien BUSSY	M. Patrice GRIMARDIAS
M. Jean Sébastien HALLIEZ	M. Jean-Pierre LACROIX	M. Robert SAUTEREL
Mme Odile RAPPENEAU		

#### **VOIRIE, TRAVAUX ET MATÉRIELS**

M. Patrice GRIMARDIAS	M. Alain GUILLIEN	M. Daniel GRANGER
M. Fabien BAZIN	M. Fabien BUSSY	M. Michel RICHARD
M. Marcel STEPHAN	M. Christian OPIOLA	M. Philippe DAUVERGNE
M. Thomas PLOUVIN	Mme Odile RAPPENEAU	M. PAUTRAT J Michel

#### **DÉCHETS MÉNAGERS**

M. Marcel STEPHAN	M. Claude GAULON	M. Daniel GRANGER
M. Patrice GRIMARDIAS	M. Jean-Marie PAUTRAT	Mme Sylvie SACANVILLE
Mme Sophie CONSTANT	Mme Odile RAPPENEAU	

#### **VIE QUOTIDIENNE ET ASSOCIATIONS**

M. Jean-Pierre LACROIX	Mme Hélène PINGUET	M. Alain GUILLIEN
Mme Sophie CONSTANT		

L'assemblée, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité.

#### **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Monsieur le Président, rappelle à l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'élection de la commission d'appel d'offres.

Le président de la communauté de communes préside cette commission qui doit être composée en plus de trois membres titulaires, de trois membres suppléants.

Après en avoir délibéré, sont élus à l'unanimité :

Membres titulaires : Patrice GRIMARDIAS, Jean-Luc VIEREN, Daniel GRANGER

Membres suppléants : Lucienne BIARDOUX, Jean-Pierre DUPONT, Jean-Marie PAUTRAT.

## 6° Représentation au sein d'organismes extérieurs

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire d'élire les représentants de la Communauté au sein de structures partenaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire désigne à l'unanimité :

<b><u>Comité de développement</u></b>	M. Jean- Luc VIEREN
<b><u>Centre social</u></b>	Jean-Pierre LACROIX, Odile RAPPENEAU
<b><u>OTSI</u></b>	Jean-Pierre LACROIX, Fabien BAZIN, Sophie CONSTANT, Sylvie SACANVILLE
<b><u>Collège</u></b>	M. Fabien BUSSY
<b><u>SIEEEN</u></b>	M. Patrice GRIMARDIAS (titulaire) M. Jean Sébastien HALLIEZ (suppléant)
<b><u>PNRM (Parc Naturel Régional du Morvan)</u></b>	M. Christian PAUL (titulaire) M. Christian OPIOLA (suppléant)
<b><u>PNM (Pays Nivernais Morvan)</u></b>	M. PAUL et M. BAZIN (Titulaires) M. HALLIEZ et M. LACROIX (Suppléants)
<b><u>Bassin pédagogique</u></b>	M. Claude GAULON

## 7° Questions diverses

Une commission des finances se tiendra le 16.04.2014 à 16h00 au comité de développement pour étudier les documents qui seront soumis au vote des samedi.

Un prochain Conseil Communautaire aura lieu le samedi 19 avril à 9 h 30, notamment pour le vote du budget.